

Pouvoir économique : Opportunités en Afrique

Pouvoir économique : Opportunités en Afrique

Le Centre africain pour le genre présente la série de notes d'orientation de l'IDISA, qui vise à faire le point sur l'égalité de chances et de moyens d'action entre hommes et femmes dans toute l'Afrique, et souligne les défis à venir. La série formulera également des recommandations, classées par ordre d'importance, pour accélérer les progrès vers l'égalité entre hommes et femmes et l'autonomisation de ces dernières. L'IDISA est basé sur deux composants. Tout d'abord, un aperçu quantitatif de 44 indicateurs qui saisissent les inégalités entre les sexes dans les dimensions sociales, économiques et politiques est pris en compte par l'indice de la condition de la femme (ICF). Deuxièmement, un l'autoévaluation de la performance du gouvernement dans la mise en œuvre de plus de 30 traités, déclarations et résolutions touchant les droits des femmes et l'autonomisation des femmes dans les domaines sociaux, économiques et politiques est représentée par le Tableau de bord de la promotion de la femme en Afrique. Toutes les données¹ sont fournies par des parties prenantes dans les États membres respectifs, y compris divers ministères et organisations de la société civile. Cette note s'appuie sur les résultats des rapports nationaux de l'IDISA pour la phase 2² de l'IDISA. La note d'orientation n° 2 met l'accent sur les possibilités offertes aux femmes africaines et les

contraintes auxquelles elles se heurtent sur la voie de l'autonomisation économique.

Messages clés

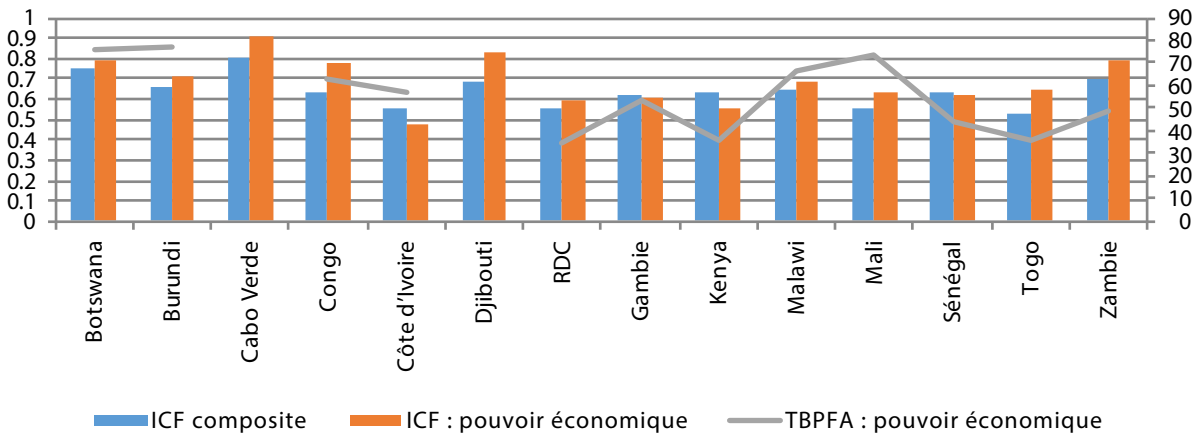
- Les femmes ont des journées de travail plus longues, des salaires plus bas et constituent l'essentiel des personnes en situation d'emploi vulnérable et des personnes pauvres à travers le continent. Plusieurs moyens d'action sont disponibles à court et à long terme pour l'autonomisation économique des femmes dans les zones urbaines et rurales, mais un engagement politique au plus haut niveau est nécessaire pour une mise en œuvre réussie.
- L'autonomisation économique des femmes est entravée par deux grands obstacles : la possession de biens et le manque de temps. L'autonomisation économique des femmes requiert une croissance de la productivité de leurs activités économiques. Dans le secteur agricole, cela implique l'accès à des terres de bonne qualité, ainsi que la possibilité d'avoir des moyens de production efficaces. Dès l'enfance, les femmes doivent faire face au manque de temps du fait des travaux domestiques qu'elles assument, ce qui les empêche de valoriser leur capital humain et leurs possibilités de carrière.

1 Tous les rapports de pays sont reçus par le CAG tout au long de l'année 2012. Le CAG a fait tous les efforts pour mettre à jour divers indicateurs en utilisant des bases de données internationales, par ex. DHS et IPU, la majorité des indicateurs sont d'origine nationale et à partir de 2012 ou avant.

2 Les pays faisant partie de l'IDISA 2 sont le Botswana, le Cabo Verde, la République du Congo, la Côte d'Ivoire, Djibouti, la République démocratique du Congo, la Gambie, le Kenya, le Malawi, le Mali, le Sénégal et le Togo. Le Burundi est également inclus dans ce dossier, car la date de soumission des données était similaire à celle des pays de la phase 2.



Figure 1. Aperçu du volet « pouvoir économique » de l'IDISA



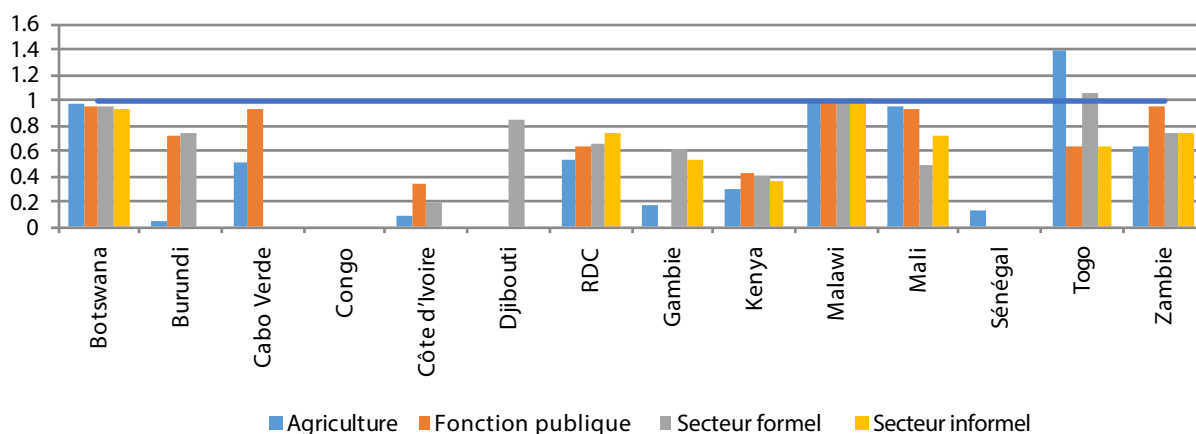
Deux observations clés peuvent être faites sur la base de la figure 1 ci-dessus. Tout d'abord, plus des deux tiers des pays ont atteint des valeurs plus élevées au titre du volet « Pouvoir économique » de l'indice de la condition de la femme (ICF) que pour l'indice composite. C'est à mettre au compte des bonnes nouvelles pour l'autonomisation économique des femmes puisque les pertes subies du fait des disparités entre les sexes dans le volet « Pouvoir politique » n'auraient autrement pas été compensées. Cependant, il convient de faire une remarque importante en ce qui concerne la disponibilité de données. Plus précisément, il manque quatre fois plus de données dans ce volet que dans le volet « Pouvoir social », qui est celui qui pâtit le moins de ce problème. Il est essentiel que les États membres bénéficient d'un financement, d'un soutien technique et de mesures de renforcement des capacités en vue de recueillir des données sur le budget-temps, les salaires et les sources de revenus, en particulier dans les zones rurales, ainsi que des données sur l'accès au crédit et l'adhésion à des associations professionnelles. À défaut, le suivi des progrès de l'autonomisation économique des femmes sera voué à l'échec.

Deuxièmement, trois quarts exactement des 12 pays ayant les données pertinentes enregistrent des valeurs plus élevées pour l'ICF que pour le TBPFA, ce qui indique des progrès dans les résultats des politiques malgré le manque de mise en œuvre à une échelle équivalente. Le Burundi, le Botswana et le Mali sont proches du seuil de réussite des trois quarts sur la voie d'une mise en œuvre satisfaisante, suivis de très près par le Malawi et le Congo, qui se situent actuellement aux alentours du seuil des deux tiers. La moyenne pour le reste est nettement inférieure à 50 %. Le Kenya, le Togo et la République démocratique du Congo doivent presque doubler leur performance actuelle en matière de mise en

œuvre des politiques pour franchir la barre des 50 % et rattraper le Malawi et le Congo. En ce qui concerne les indicateurs relevant du TBPFA économique, les résultats sont plus faibles s'agissant de la mise en œuvre des politiques concernant la Convention n° 183 de l'OIT sur la protection de la maternité par rapport à la Convention n° 100 de l'OIT sur l'égalité de rémunération et à la Convention n° 111 de l'OIT concernant la discrimination en matière d'emploi et de profession. Il faut prévoir des dispositions en matière de congé maternité non seulement pour inciter les femmes qualifiées à entrer sur le marché du travail, mais aussi pour stimuler la demande de travailleuses par les entreprises. En l'absence de dispositions relatives au congé maternité ou dans le cas d'une discrimination implicite dans la mise en application de ces dispositions, il est peu probable que les chiffres concernant le taux d'activité des femmes et la ségrégation professionnelle dans le secteur formel s'amélioreront.

L'indicateur TBPFA de loin le plus performant dans cette composante est l'intégration d'une perspective genre dans les stratégies de réduction de la pauvreté, suivi de l'accès aux services de vulgarisation agricole. Cependant, les rapports de pays de l'IDISA font apparaître à maintes reprises que, dans une large mesure, les femmes ne bénéficient pas des services de vulgarisation agricole. Il faut une volonté politique et une vision résolues pour améliorer la mise en œuvre des politiques relatives à la propriété foncière et à l'accès aux technologies. Au rythme actuel, les disparités entre les sexes en matière de propriété foncière ne vont pas disparaître, mais risquent de s'amplifier, et le besoin de mise à niveau technologique ainsi que d'accès des agricultrices aux services de vulgarisation dans les chaînes de valeur va considérablement s'accroître. Les figures 2 à 6 ci-dessous font le point sur 20 indicateurs qui

Figure 2. Écarts salariaux entre hommes et femmes



couvrent cinq sous-thèmes dans le volet « Pouvoir économique ».

La figure 2 ci-dessus présente les écarts salariaux entre hommes et femmes dans quatre secteurs. De façon générale, le Malawi et le Botswana ont atteint la parité entre les sexes au niveau salarial dans ces secteurs. À l'exception du Togo, les plus grandes disparités, en moyenne, sont dans le secteur de l'agriculture, où le pouvoir de négociation plus faible des femmes pour l'utilisation des moyens de production agricole, ainsi que l'accès limité à des terres de qualité, au crédit, aux services de vulgarisation agricole ainsi qu'aux technologies à faible utilisation de main d'œuvre, créent un fossé entre hommes et femmes. La fonction publique obtient la note de l'ICF la plus élevée, c'est-à-dire l'écart le plus faible entre hommes et femmes, mais la note moyenne n'est qu'aux trois quarts du niveau de parité entre les sexes. En moyenne, les écarts entre les sexes sont équivalents dans les secteurs formel et informel, ce dernier n'offrant aucune protection sociale aux femmes, qui constituent la main-d'œuvre la plus importante du secteur et la majorité des personnes en situation d'emploi vulnérable.

Le scénario est le même pour les flux de revenus. Les écarts entre hommes et femmes sont aussi importants que pour les salaires agricoles, le Botswana étant le seul pays où les femmes gagnent plus que les hommes dans les entreprises informelles. Les écarts entre les sexes sont beaucoup plus faibles dans les petites entreprises agricoles familiales. En fait, c'est dans cette catégorie que l'écart moyen est le plus faible, soit mieux que dans la fonction publique. Soutenir les investissements agricoles des femmes rurales en leur facilitant l'accès à la terre et aux technologies qui allègent le travail devrait permettre de réduire cet écart et d'aller vers la parité. La faiblesse du niveau d'instruction, en particulier des femmes adultes, est un gros problème à cet égard. Les services de vulgarisation, le crédit agricole ou les technologies peuvent progressivement améliorer la situation car plus on donne aux femmes les moyens d'agir, de par l'instruction élémentaire, plus elles pourront participer pleinement à la vie active et tirer parti de toutes les opportunités offertes.

La figure 4 ci-dessous se concentre sur l'emploi en général et sur les ressources en matière de temps. Tout comme dans d'autres régions en développement,

Figure 3. Écarts de revenus entre hommes et femmes

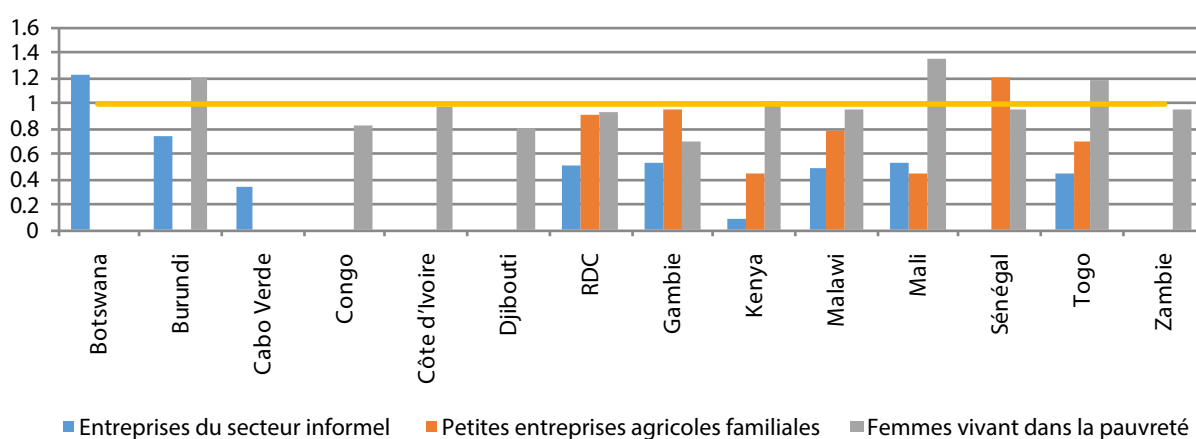
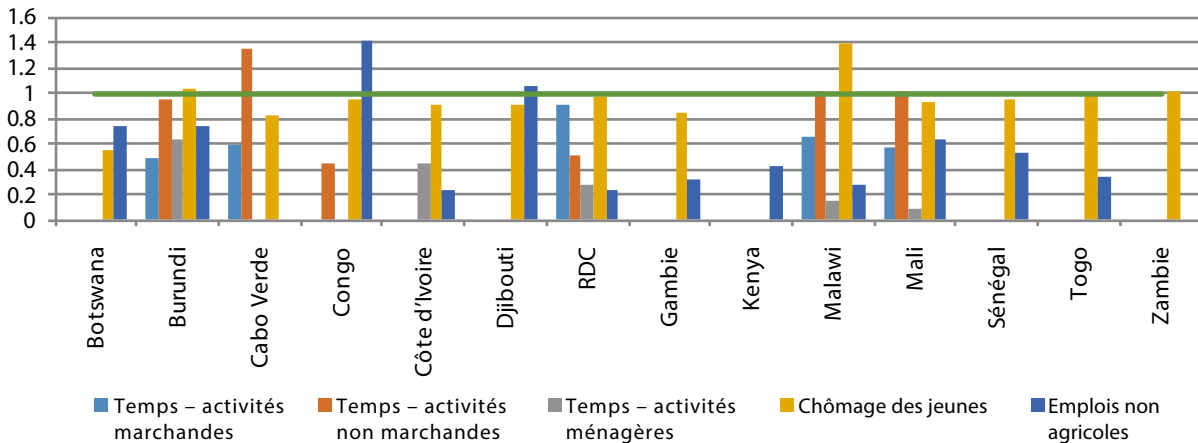


Figure 4. Écarts entre hommes et femmes en matière de budget-temps et d'emploi

dans cette deuxième phase de l'IDISA, les femmes passent au moins deux fois plus de temps que les hommes à exécuter des tâches ménagères. Ce ratio est encore plus élevé dans les zones rurales, en particulier chez les jeunes filles. Le Mali dispose des meilleures données relatives au budget-temps et elles montrent que, dans le groupe d'âge des 6 à 14 ans, les filles vivant en zones rurales dépensent en moyenne 24 fois plus de leur budget-temps en tâches ménagères que les garçons. Si d'autres pays pouvaient fournir des données ventilées de la sorte, ils auraient probablement un profil similaire.

À l'évidence, les perspectives de scolarisation des filles au-delà de l'enseignement primaire et les possibilités pour les femmes d'obtenir des emplois décents dans le secteur formel resteront sombres tant qu'on ne résoudra pas le problème de manque de temps qui touche les femmes pauvres. Les femmes passent beaucoup moins de temps à des activités marchandes, tout en étant aussi lourdement occupées à des activités non marchandes que les hommes. Le manque d'éducation préscolaire des garçons et des filles vivant en zones rurales est un inconvénient majeur au vu des avantages potentiels que la valorisation du capital humain peut apporter pour lutter contre le manque de temps dont souffrent les mères.

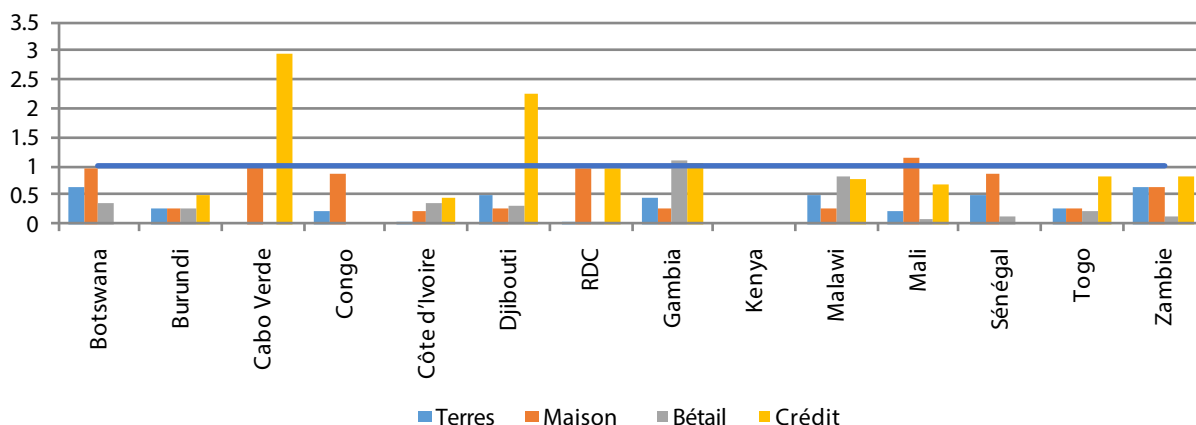
En ce qui concerne le chômage, la parité existe dans une large mesure chez les jeunes. Cependant, il importe de ne pas perdre de vue que le taux d'activité des jeunes femmes reste plus faible que celui des hommes. Il y a davantage de jeunes femmes qui ne sont ni étudiantes, ni employées, ni stagiaires, ce qui indiquerait que la situation du marché du travail et les perspectives d'emploi découragent les femmes d'entrer dans la vie active. De même, les femmes sont très peu représentées dans les emplois non

agricoles. En moyenne, dans les pays faisant partie de la deuxième phase de l'IDISA, les hommes sont deux fois plus susceptibles que les femmes d'avoir un emploi non agricole. Les femmes qui parviennent à faire partie de cette économie ne peuvent le faire qu'à la marge, en tant que travailleuses indépendantes dans le secteur informel. Elles sont souvent bloquées dans des activités génératrices de revenus qui nécessitent peu de qualifications, ont des horaires flexibles et offrent un faible potentiel de croissance. Même lorsque les femmes obtiennent miraculeusement un crédit, ce qu'elles peuvent en faire est très limité.

La figure 5 ci-dessus montre les disparités entre les sexes en matière de possession de biens tels que des terres, une maison, du bétail et en ce qui concerne l'accès au crédit. Comme mentionné précédemment, les femmes sont majoritairement présentes dans deux secteurs en Afrique : le secteur agricole dans les zones rurales et le secteur informel dans les zones urbaines. Les actifs jouent un rôle crucial pour ce qui est de fournir un potentiel de sécurité et de croissance aux femmes agricultrices et chefs d'entreprise. Malheureusement, il existe de grandes disparités entre les sexes, en particulier dans le domaine de la propriété foncière. Soit les pays ne disposent pas de lois équitables en matière d'héritage, soit la gouvernance y est faible, combinée à un manque de sensibilisation, ce qui contribue à empêcher les femmes d'accéder aux biens provenant de leur famille d'origine ou de leur portefeuille matrimonial.

De nouveaux secteurs et chaînes de valeur apparaissent dans l'agriculture, mais les femmes ne peuvent pas profiter de ces opportunités car elles ne possèdent pas de terres, ni de bétail. Dans le contexte de la commercialisation, il existe même un

Figure 5. Écart entre hommes et femmes en matière de possession de biens



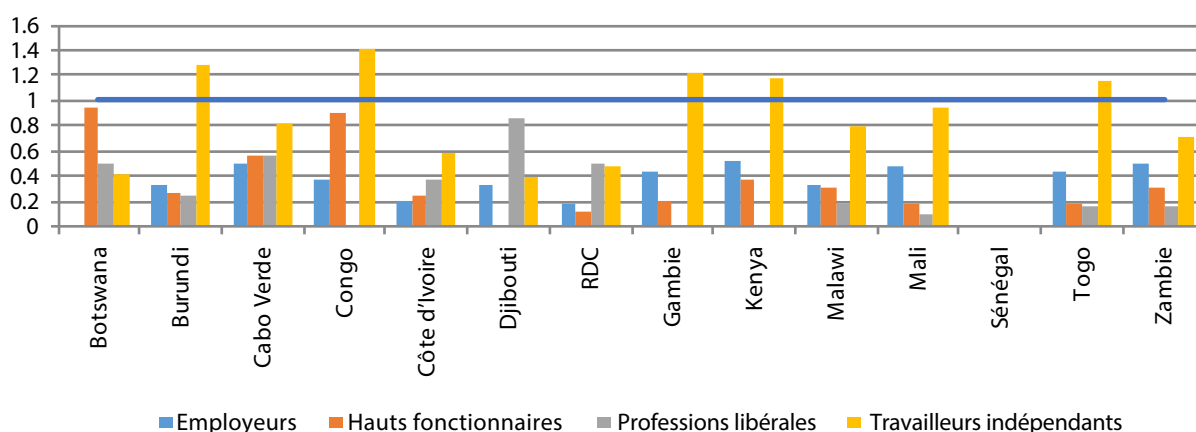
risque que les femmes perdent le peu qu'elles ont. Dans les pays de la deuxième phase de l'IDISA, le pourcentage de terres arables appartenant à des femmes va de zéro à 20 %. En outre, ces terres ne sont pas toutes de qualité acceptable ou reliées à un réseau d'irrigation. À Cabo Verde par exemple, seulement 23 % des terres appartenant à des femmes sont irrigables.

Dans les zones urbaines, les femmes se heurtent à des obstacles à l'entrepreneuriat dans les secteurs à forte croissance. Le principal obstacle tient aux frais fixes initiaux et, sans crédit, les femmes ont fort peu de chances de sortir des secteurs à faible productivité. Alors que certains pays de la deuxième phase de l'IDISA font état d'un niveau d'accès au crédit relativement élevé, il s'agit souvent de la détention d'un compte bancaire et pas nécessairement de l'accès à des prêts d'un montant satisfaisant. Cabo Verde et Djibouti sont certainement sur la bonne voie, ce dernier connaissant l'émergence d'une classe entrepreneuriale féminine dans les centres urbains.

La figure 6 montre le niveau de vulnérabilité des femmes en matière d'emploi ainsi que la ségrégation

professionnelle dont elles sont victimes sur le marché du travail. En moyenne, la valeur de l'ICF pour les trois premières catégories dépasse à peine le seuil d'un tiers, ce qui indique que les femmes sont trois fois moins susceptibles d'être des employeurs, des hauts fonctionnaires et des membres de professions libérales. Les rares femmes qui se trouvent dans l'une de ces catégories sont confrontées à une ségrégation professionnelle. Par exemple, dans certains pays, les femmes sont bien représentées parmi les comptables ou même les avocats, mais elles ne sont guère présentes dans les professions d'ingénieur et d'architecte, quel que soit le pays de la deuxième phase de l'IDISA concerné. Dans les zones urbaines, les femmes sont principalement occupées dans le secteur informel et travaillent à leur compte. Dans près de la moitié des pays, les femmes sont surreprésentées dans cette catégorie. Bien que l'objectif déclaré soit de transformer les travailleurs indépendants en employeurs, il y a fort peu de chances que les femmes parviennent à étendre leurs activités commerciales et à embaucher des employés en raison des nombreux obstacles propres à chaque pays auxquelles elles sont confrontées et parce qu'elles travaillent dans des secteurs de faible productivité.

Figure 6. Écarts entre hommes et femmes en matière de profession



Recommandations

- La plupart des pays disposent déjà des instruments juridiques nécessaires et ont déjà pris des engagements en faveur de la participation des femmes à l'économie non agricole, en particulier en tant que salariées dans le secteur formel. Toutefois, du fait des carences en matière de contrôle de l'application des droits au travail, on constate que la discrimination sur le marché du travail formel à l'égard des femmes en âge de procréer est importante. Les gouvernements doivent mieux honorer leurs engagements internationaux et régionaux relatifs à l'égalité de rémunération et à la non-discrimination sur le lieu de travail.
- La majorité des femmes africaines travaillent dans le secteur agricole. Elles n'ont pourtant pas un accès garanti à la terre. Bien que la plupart des pays aient des lois et des régimes matrimoniaux non discriminatoires en matière de succession et de possession de biens, les femmes ne bénéficient généralement pas de ces droits dans la pratique. Certains pays continuent à pratiquer le régime de la séparation de biens pour les couples mariés et ne disposent pas de solides législations en matière de droits de succession et de régimes fonciers pour soutenir les revendications des femmes. Il faut résoudre les incohérences entre les lois coutumières et le droit moderne et les gouvernements doivent honorer les engagements juridiques internationaux qu'ils ont pris.
- Les politiques actives du marché du travail gagnent du terrain dans le monde entier. De nombreux dispositifs existent en faveur des femmes de toutes conditions. Les programmes de promotion de l'entrepreneuriat qui associent des formations à la gestion des entreprises à des subventions ont donné des résultats positifs s'agissant des femmes rurales et marginalisées, tout comme les programmes de formation professionnelle associés à une aide à la recherche d'emploi s'agissant des femmes urbaines instruites. Une plus grande expérimentation de ces politiques permettra sans doute de trouver la formule idéale pour les femmes.
- Le manque de données sur les salaires, les revenus et le budget-temps ne permet pas de dresser un tableau exact de l'autonomisation des femmes africaines sur le plan économique. Les pouvoirs publics ont besoin de financement et d'une assistance technique pour faire progresser la production de statistiques ventilées.

Mme Thokozile Ruzvidzo
Directrice
Division des politiques de développement social
Commission économique pour l'Afrique
Addis-Abeba (Éthiopie)
Tél: +251-115-443-448
Email: ruzvidzo.uneca@un.org

M. Gonzaque Rosalie
Chargé des affaires économique
Centre africain pour le genre
Division des politiques de développement social
Commission économique pour l'Afrique
Addis-Abeba (Éthiopie)
Tél: +251-115-445-303
Email: rosalie@un.org



@AfricanCentreforGenderandDevelopment